

DÉPARTEMENT AISNE
CANTON ESSÔMES-SUR-MARNE
COMMUNE CHARLY-SUR-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 024

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Charly-sur-Marne (Aisne),

Vu les articles du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant la demande de travaux d'extension du réseau HTA pour un branchement ENEDIS, par l'entreprise **MARRON TP**, sise rue de la Manoise à LAON (02000) au droit de l'Avenue Fernand Drouet à CHARLY-SUR-MARNE (02310) dans la portion comprise entre le chemin rural du « chemin vert » et le pont surplombant le Rû de Ruvet du lundi .4 mars 2024 au vendredi 05 avril 2024 :

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de circulation au droit du chantier durant les travaux,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 – En raison de la réalisation d'une tranchée partie sur le trottoir côté impair de l'avenue, partie en traversée de chaussée côté pair, le trafic routier s'effectuera de manière alternée par la mise en place de feux tricolores.

ARTICLE 2 – Au droit du chantier, la vitesse de circulation des véhicules est limitée à 30 km/h.

Le stationnement des véhicules **est interdit** sur toute la longueur du chantier

ARTICLE 3 – La signalisation réglementaire est mise en place par l'entreprise. Elle devra être maintenue en parfait état de fonctionnement. Un balisage lumineux de nuit devra être réalisé.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

ARTICLE 5 – La remise en état des trottoirs et de la chaussée doit être réalisée rapidement.

ARTICLE 6 – La Brigade de Gendarmerie et les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour Extrait Conforme,
Charly-sur-Marne, le 1^{er} mars 2024.

Pour le Maire,
et par délégation
L'Adjoint
Patricia PLANSON.

